



Monsieur Claude Wiseler  
Président de la Chambre des Députés  
Luxembourg

Luxembourg, le 20 mars 2025

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 80 du règlement de la Chambre des Députés, nous vous prions de bien vouloir transmettre la question parlementaire à Monsieur le ministre des Affaires intérieures et à Madame la ministre de la Justice.

Le programme de coalition prévoit l'introduction de la reconnaissance automatique des plaques d'immatriculation. Selon le texte, cette approche pourrait faciliter la recherche d'auteurs d'infractions, de véhicules signalés ou volés ou s'avérer d'une grande utilité dans des cas de disparitions inquiétantes. Les caméras respectives peuvent photographier en temps réel les plaques d'immatriculation et sont en mesure de les comparer aux bases de données des autorités policières nationales et européennes, à travers le système d'information Schengen. Actuellement, de nombreux pays – dont notamment la France, la Belgique et l'Allemagne- ont déjà recours à de tels systèmes pour traquer les criminels. Récemment, Monsieur le ministre des Affaires intérieures a exprimé son souhait d'élaborer une loi encadrant l'utilisation d'un tel système de vidéosurveillance.

Dans ce contexte, nous aimerions poser les questions suivantes :

- Dans la réponse conjointe de Madame la ministre de la Justice, Monsieur le ministre des Affaires intérieures et Madame la ministre de la Mobilité et des Travaux publics à la question parlementaire n° 1726 du 6 janvier 2025, les ministres ont argumenté que l'usurpation de

plaques d'immatriculation est un phénomène constaté au Luxembourg. Néanmoins, les cas liés à l'usurpation de plaques d'immatriculation sont enregistrés au titre de vols de plaques puisque cette pratique ne constitue pas une infraction autonome dans la législation luxembourgeoise. Considérant les effets néfastes de l'usurpation d'identité et le risque d'une augmentation future de l'usurpation d'identité suite à l'introduction d'un système intelligent de reconnaissance des plaques d'immatriculation, Madame et Monsieur les Ministres envisagent-ils de durcir les sanctions à l'égard des responsables d'usurpation de plaques d'immatriculation ?

- En ce qui concerne la sécurité routière, existe-t-il des projets visant à mieux identifier les automobilistes dangereux et agressifs à l'avenir ?

Veillez croire, Monsieur le Président, en l'assurance de notre profond respect.



Dan Biancalana  
Député



Mars Di Bartolomeo  
Député